

# Procès-verbal de la réunion du comité directeur du 13 novembre 2020

Fédération Française du Sport Adapté  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971  
N° de dossier 71/956  
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

\*\*\*\*\*

Les membres du bureau de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis en visio-conférence le vendredi 13 novembre 2020, sur convocation du président.

## *Par visio*

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Christine GHYS	Commission financière
Jean-Claude WACH	Trésorier
Henry ROIG	Trésorier adjoint
Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente communication et partenariats
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport adapté Jeune
Colette FERON-GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Marie José LALLART	
Georges NACOUVALA	
Richard MAGNETTE	
Claude GISSOT	
Yves OBIS	
Olivier GRIN	

## *Excusé*

Bruno HENNEBELLE

## *Invitée au siège*

Marie-Paule FERNEZ

## **1. Approbation du PV du 18 septembre**

Le PV du 18 septembre est adopté.

## **2. Informations du président**

- COVID-19

Le président rappelle l'importance pour la santé de nos sportifs d'une pratique régulière d'activités physiques et/ou sportives. Mais elle ne doit pas contrevenir aux règles du nouveau confinement. Tous nos adhérents doivent suivre les protocoles sanitaires et respecter les gestes barrières. Si le décret du 16 octobre 2020 donne certaines dérogations pour le public handicapé, il faut être très prudent sur la

mise en œuvre d'activités sportives s'ils ne respectaient pas à la lettre les mesures qui ont présidé au nouveau confinement.

*- Licences*

Marc a participé à plusieurs réunions avec le CNOSF, le CPSF sur les conséquences de la baisse des prises de licences dans le mouvement sportif. A la FFSA, au 13 novembre 2019, nous enregistrons 28 000 licenciés. Au 13 novembre 2020, nous n'en sommes qu'à 11 000 licenciés. Le CPSF va identifier les fédérations les plus en difficulté sur ce point. Il se peut qu'il y ait une aide apportée par l'Etat pour compenser le manque à gagner.

Quelques clubs SA semblent être mécontents sur les contraintes informatiques liées à l'accès à la prise des licences (exemple « mots de passe » à changer). Il semble que ces problèmes se rencontrent lorsque des modifications interviennent dans l'organisation administrative de l'association, son changement d'adresse mail, sans que la FFSA n'ait été tenue informée et n'ait pu donc paramétrer ces éléments dans le logiciel informatique Licences...Ce n'est pas à Sabine à traiter ce problème mais bien au service informatique.

**Evelyne Diaz contactera Siaka Mansaly pour régler ce problème.**

*- Télétravail au siège fédéral*

Marc rappelle que le télétravail doit être la règle pour l'ensemble du personnel. Il fera une note de service en ce sens.

*- Chômage partiel*

Marc Truffaut et Christine Ghys présentent leurs réflexions sur le chômage partiel mis en place par l'Etat pour faire face aux difficultés financières rencontrées dans les secteurs économiques. La FFSA peut en bénéficier. Les fonctions support (services du siège) sont concernées par une mesure de chômage, mais pas les fonctions d'animation et d'entraînement sur le terrain. Ils proposent que la FFSA constitue un dossier de mise en chômage partiel à hauteur de 50 %. Les modalités de mise en place de ce dossier seront arrêtées par Christine Ghys et Marc Truffaut durant la semaine prochaine.

**Le comité directeur donne son accord sur cette proposition.**

*- Licenciement de l'entraîneur national de ski*

Marc relate l'entretien préalable au licenciement qu'il a eu avec Antonin Gouirand, l'entraîneur de l'équipe de France de Ski, en présence de Richard Magnette. Marc lui a signifié qu'il proposera au comité directeur son licenciement suite à l'ensemble des griefs qui lui sont reprochés depuis quelques mois pour ses propos relatifs à la FFSA et au fonctionnement du pôle ski.

**Le comité directeur soutien à l'unanimité et sans réserve la position du président fédéral.**

### **3. Département sport**

*- Situation du para-aviron adapté*

Claude Gissot présente le travail très positif effectué avec la fédération française d'aviron. Il y a un réel accompagnement de la FFSA pour développer cette discipline dans le cadre d'un partenariat original entre la FFSA et la FFA.

En effet, depuis quelques années, lors des championnats de France annuels d'aviron, la fédération française d'aviron intègre des épreuves de para aviron adapté qu'elle gère elle-même. Mais manifestement, elle exprime formellement le souhait de travailler avec la FFSA sur le développement du para aviron adapté. Elle est d'accord pour que :

- ✓ les épreuves compétitives officielles (championnats de France) de la fédération française d'aviron se déroulent en conformité avec les règlements sportifs de la FFSA et du processus de classification SA ;

- ✓ les sportifs en situation de handicap mental y participant soient également reconnus par la FFSA qui pourrait leur attribuer les titres de champion France Sport Adapté ;
- ✓ tous les sportifs participants à ces épreuves soient licenciés à la FFSA ;
- ✓ des médailles FFSA soient attribuées aux sportifs de para aviron adapté, même si la FFA récompense de son côté ces mêmes sportifs ?
- ✓ la présence d'un élu national FFSA soit officialisée pour représenter le SA à ces championnats de France.

Marc Truffaut, Christine Ghys et Marie-Paule Fernez estiment que le processus d'accompagnement engagé avec la fédération française d'aviron est exemplaire pour une discipline pour laquelle la FFSA n'exerce pas sa délégation et qui n'est pratiquée que dans quelques clubs SA.

En effet peu de clubs affiliés à la FFSA font pratiquer l'aviron, certains étant également affiliés également à la fédération française d'aviron.

Bon nombre de clubs d'aviron, non affiliés à la FFSA, ont une activité de para aviron adapté, recevant des personnes en situation de handicap mental. Ces clubs pourraient ainsi rejoindre la FFSA. Et les calendriers de la fédération française d'aviron destinés au public en situation de handicap mental pourraient également être inscrits dans le calendrier de la FFSA.

#### *- Révision des règlements sportifs*

Claude Gissot revoit actuellement tous les règlements sportifs. Il fera appel à ses collègues du comité directeur pour savoir si les règlements des disciplines qu'ils suivent sont à jour ou non. Il vérifiera s'ils sont bien sur le site Internet de la FFSA ou non.

#### **4. Décision sur les affiliations**

Joël Renault fera un point avec Sabine pour que les dossiers complets de demande d'affiliation à la FFSA puissent faire l'objet d'un échange en visio entre les membres de la commission et d'une validation officielle. Elle leur scanner le projet associatif.

#### **5. Réunion des présidents de ligues et comités départementaux**

Compte tenu de la situation de confinement, la prochaine réunion des présidents de ligues et CDSA, prévue pour les 4 et 5 décembre, sera annulée. Joël Renault informera dans la semaine les CDSA et ligues de cette annulation.

Cette réunion annuelle sera remplacée par plusieurs « webinaires » (à voir la fréquence, en novembre et décembre, ainsi que le jour) qui traiteraient de différents thèmes, avec, pour certains, des intervenants extérieurs :

- ✓ PSF 2020 - Bilan chiffré de la campagne 2020 ;
- ✓ Préparation du PSF 2021 ;
- ✓ Les violences sexuelles dans le sport.

Ces webinaires pourraient être enregistrés afin d'être vus en podcast sur le site web de la FFSA.

Marc Truffaut demande au membres du comité directeur de lui faire remonter les sujets à mettre au programme de ces webinaires.

#### **6. Préparation de l'AG électorale**

Joël Renault propose, conformément aux statuts, que le comité directeur adopte la composition de la commission de surveillance électorale pour ces prochaines élections. Il propose deux personnes, Jean Pierre Martin, qui n'est plus président de ligue et Brigitte Nadjar, secrétaire générale à la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques 2024.

**[Le comité directeur valide à l'unanimité la composition de cette commission.](#)**

Les documents relatifs aux prochaines élections de mars 2021 sont prêts. Après relecture et validation par Marc Truffaut, ils seront diffusés à l'ensemble des membres de la FFSA dans le courant de novembre.

## **7. Renouvellement agrément service civique pour la FFSA**

A la demande de Laure Dugachard qui est en charge du suivi du dossier service civique FFSA, il convient de se prononcer si la FFSA souhaite ou non demander le renouvellement de son agrément ?

**Le comité directeur se prononce pour le renouvellement de l'agrément national service civique.**

Elle souhaite également que la FFSA choisisse entre 2 formules, « mission globale » ou « plusieurs missions ». La mission globale, axée sur l'enjeu prioritaire « inclusion », dans laquelle il est possible de glisser plusieurs actions possibles pour ces jeunes volontaires du service civique (ex. : soutien aux championnats, ) semble mieux convenir à notre fonctionnement. Elle est plus facile à gérer au vu de nos moyens fédéraux, en nous laissant une certaine marge de manœuvre, sans déroger à l'objet principal de la FFSA.

Dans un prochain comité directeur en visio, il conviendra de désigner l' élu chargé du suivi de ce dossier, et du salarié au siège chargé administrativement du dossier. Ces deux personnes, constitueront, avec Laure Dugachard, l'équipe chargée du dossier service civique FFSA.

## **8. SIP 19**

Les deux représentants de SIP19 ont été invités lors de la réunion du comité directeur du 18 septembre. Colette Feron a fourni la proposition de SIP19, n'ayant pas d'autres propositions et en cohérence avec le vote du 18 septembre qui a décidé la poursuite de L@ Boutique et son externalisation.

**Le comité directeur vote la pour gestion de L@ boutique par la société SIP19 (3 abstentions).**

## Relevé de décisions

Décisions	Personnes chargées du suivi
<p><b>Chômage partiel</b> La fédération traverse une période économique difficile à cause de la crise sanitaire (non renouvellement des licences) La FFSA constitue un dossier de mise en chômage partiel à hauteur de 50% Les fonctions support (services du siège) sont concernées par une mesure de chômage, mais pas les fonctions d'animation et d'entraînement sur le terrain Les modalités de mise en place de ce dossier seront arrêtées la semaine prochaine.</p>	<p>Marc Truffaut Christine Ghys</p>
<p><b>Licenciement de l'entraîneur national de ski</b> Marc a signifié qu'il proposera au comité directeur son licenciement à la suite de l'ensemble des griefs qui lui sont reprochés depuis quelques mois pour ses propos relatifs à la FFSA et au fonctionnement du pôle ski Le comité directeur soutient à l'unanimité et sans réserve la position du président fédéral.</p>	<p>Marc Truffaut</p>
<p><b>Composition de la commission électorale</b> Jean Pierre Martin et Brigitte Nadjar sont volontaires pour assurer cette fonction. Le comité directeur valide à l'unanimité la composition de cette commission.</p>	<p>Henri Miau Joël Renault</p>
<p><b>Renouvellement agrément service civique</b> La mission globale, axée sur l'enjeu prioritaire « inclusion », dans laquelle il est possible de glisser plusieurs actions possibles pour ces jeunes volontaires du service civique (ex soutien aux championnats) semble mieux convenir. Le comité directeur se prononce pour le renouvellement de l'agrément national service civique.</p>	<p>Laure Dugachard 1 élu et 1 salarié du siège</p>
<p><b>L@ Boutique</b> Le comité directeur vote la pour gestion de L@ Boutique par la société SIP19.</p>	<p>Colette Feron</p>
<p><b>Licences</b> Quelques problèmes subsistent pour fournir le code licence et guider les associations. Le comité directeur souhaite que le service informatique soit partie prenante.</p>	<p>Evelyne Diaz Siaka Mansaly</p>



**Joël RENAULT**  
Secrétaire Général



**Marc TRUFFAUT**  
Président